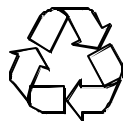


# **Revenu Canada**

## Stratégie de développement durable

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada

---

---

## **Message du Ministre**

---

J'ai le plaisir de vous présenter la première stratégie de développement durable de Revenu Canada. Au fil des ans, le Ministère a travaillé étroitement avec les autres ministères du gouvernement fédéral et ses groupes d'intérêt pour relever les défis que représente la société moderne.

La stratégie de développement durable se veut notre promesse de mettre en oeuvre les engagements du gouvernement à l'endroit du développement durable. Revenu Canada continuera d'oeuvrer avec les autres ministères pour gérer et protéger les ressources économiques et naturelles du pays au profit des Canadiens et des Canadiennes.

L'honorable Herb Dhaliwal, C.p., député

---



---

## Sommaire

---

«Pour assurer notre développement économique et social dans le respect des écosystèmes, nos mentalités doivent changer tout comme les politiques de l'État. Nous devons nous efforcer de ménager nos ressources naturelles et humaines. Nous devons accorder une plus grande importance au bien-être des générations futures...»<sup>1</sup>

Des modifications récentes apportées à la *Loi sur le vérificateur général* exigent que chaque ministère du gouvernement fédéral présente au Parlement une stratégie expliquant comment il appliquera concrètement le concept de développement durable. Chaque ministère devra ensuite produire des rapports annuels pour rendre compte des progrès réalisés. Les ministères devront également mettre leur stratégie à jour tous les trois ans.

L'élaboration et la mise en oeuvre de la première stratégie de développement durable de Revenu Canada coïncident avec le travail d'apprêt lié à l'annonce de l'Agence canadienne des douanes et du revenu proposée.

Cette période de transition est perçue par Revenu Canada comme une occasion de réfléchir aux nombreuses contributions du Ministère à l'égard d'une société confiante, d'une économie saine et prospère, et d'un environnement sain et sécuritaire. C'est également une occasion de jeter un regard sur les perspectives de l'avenir.

En se préparant au changement organisationnel proposé, la stratégie de développement durable de Revenu Canada porte sur le renforcement des capacités internes et l'intégration des questions touchant le développement durable au plus grand nombre possible d'instruments et de processus de prise de décisions. En outre, le Ministère s'engage à réduire, lorsque cela est possible sur le plan socio-économique, l'incidence environnementale de ses opérations à l'appui du développement durable. Il accordera une importance particulière à la prévention de la pollution, à l'utilisation rentable des ressources et à la gestion du risque.

---

<sup>1</sup> *Pour la création d'emplois*  
*Pour la relance économique*, Parti libéral du Canada, 1993, p. 59.

La stratégie de développement durable du Ministère constitue un cadre qui dirigera l'élaboration de plans d'action opérationnels et de systèmes de gestion précis pour traiter des questions environnementales spécifiques.

Dans le cadre de l'efficacité administrative, des plans et des processus visant à réaliser les buts et objectifs stratégiques seront intégrés le plus possible dans la planification, la surveillance et les mécanismes d'établissement de rapports actuels.

Le Ministère, de par ses efforts sans relâche pour intégrer et aligner le développement durable avec les autres buts et objectifs de planification, renforcera sa capacité globale de contribuer incessamment aux buts socio-économiques et environnementaux du gouvernement fédéral.

Toute demande de renseignements au sujet de la *Stratégie de développement durable* de Revenu Canada peut être adressée à la Direction générale des finances et de l'administration, Direction de la gestion des installations, 191, avenue Laurier Ouest, Ottawa ON K1A 0L5.

---

## **Table des matières**

---

	<b>Page</b>
<b>Introduction</b> .....	8
<b>Profil du Ministère</b> .....	9
<b>Revenu Canada et le développement durable</b> .....	11
Une société confiante .....	11
Une économie saine et prospère.....	12
Un environnement sain et sécuritaire .....	14
Un gouvernement sensible et responsable .....	15
<b>Défis et possibilités</b> .....	16
<b>Buts et objectifs</b> .....	18
<b>Conclusion</b> .....	25



---

## Introduction

---

Le développement durable est défini par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement comme étant «un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs». <sup>2</sup>

Le développement durable est un concept international et intergénérationnel qui repose sur la notion qu'une gestion avisée de nos ressources et de notre environnement peut mener à un avenir durable sur les plans socio-économique et environnemental.

De plus en plus, les personnes, les entreprises, le milieu scientifique, les gouvernements et beaucoup d'autres essaient de trouver des moyens de traduire le concept de développement durable en mesures concrètes. Ces mesures s'imposent pour nous protéger d'un certain nombre de risques environnementaux sérieux à l'échelle nationale et mondiale, dont beaucoup constitueront une menace importante pour le bien-être socio-économique et environnemental du Canada au cours des décennies à venir si on n'y trouve pas de solution.

Au cours de la dernière décennie, le développement durable est devenu une question clé dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique gouvernementale. Le but global du gouvernement en matière de développement durable est de garantir une même orientation des politiques socio-économiques et environnementales de tous les ministères fédéraux afin d'assurer un avenir prospère aux générations futures. Les politiques, les programmes et les opérations des ministères fédéraux devraient permettre de garantir que les avantages financiers ou sociaux découlant de leurs décisions ne soient pas réalisés aux dépens des ressources environnementales sur lesquelles repose notre qualité de vie actuelle et future.

---

<sup>2</sup> *Notre avenir à tous : Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, Oxford University Press, avril 1987, p. 43.

### Quelques critères d'une société durable

- **Une société confiante** – bien-être et qualité de vie, population dynamique, population pacifique, identité canadienne bien définie
- **Une économie saine et prospère** – niveau de vie durable, économie performante, marché national compétitif sur le plan international
- **Un environnement sain et sécuritaire** – intégrité de l'écosystème, santé et sécurité de la population, ressources renouvelables, connaissances environnementales
- **Un gouvernement sensible et responsable** – responsabilité envers les Canadiens, participation du public, intégrité fiscale, fonction publique qualifiée

Le développement durable se veut un concept complexe ouvert à des interprétations larges et diverses. «Chaque ministère devra étudier la notion de développement durable à la lumière de son propre mandat; c'est aussi en fonction de son mandat que chaque ministère établira ses objectifs et ses plans d'action pour fonder ses stratégies.»<sup>3</sup>

---

## Profil du Ministère

---

### Mission

La mission de Revenu Canada est de promouvoir l'observation des lois et règlements du Canada dans les domaines de la fiscalité, du commerce et des opérations frontalières grâce à l'éducation, à la prestation d'un service de qualité et à des mesures d'exécution responsables, contribuant ainsi au bien-être social et économique des Canadiens.

### Mandat

Conformément à la *Loi sur le ministère du Revenu national*, le ministre du Revenu national est responsable de la perception, du contrôle, de la réglementation, de la gestion et de la supervision des impôts et des taxes internes, notamment de l'impôt sur le revenu et des taxes à la

---

<sup>3</sup> *Guide de l'écogouvernement*, Gouvernement du Canada, 1995, p. 5.

---

consommation ainsi que des droits de douane et des droits d'accise. Le ministre est également responsable de contrôler le mouvement des marchandises, des personnes et des moyens de transport au Canada.

Le Ministère applique plus de 185 lois, règlements, encouragements, crédits, surtaxes et conventions fiscales internationales. Cela comprend de nombreuses lois qu'il applique au nom des gouvernements provinciaux et territoriaux et au nom d'autres ministères fédéraux comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Santé Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada ainsi qu'Environnement Canada.

### **Structure organisationnelle et activités principales**

Le Ministère compte environ 40 000 employés à temps plein répartis dans 5 directions générales de programmes et 6 directions générales d'appui ministériel, à l'Administration centrale, ainsi que 6 bureaux régionaux qui coordonnent les services offerts dans quelque 800 emplacements dans l'ensemble du Canada.

Les directions générales de programmes de l'Administration centrale élaborent les politiques, les programmes et les procédures. Elles fournissent aussi une orientation et une aide fonctionnelles en ce qui concerne la politique, la législation, l'établissement des cotisations, la perception, l'administration des douanes et des politiques commerciales, ainsi que la validation, l'exécution et l'observation. En outre, ces directions générales règlent les différends relativement à l'impôt, au Régime de pensions du Canada et à la législation concernant l'assurance-emploi.

Les directions générales d'appui ministériel de l'Administration centrale fournissent le soutien nécessaire à la prestation des programmes, notamment dans le domaine des communications, des finances et de l'administration, de la gestion des ressources humaines, de la technologie de l'information, des services juridiques et des affaires ministérielles.

Les bureaux régionaux sont responsables de l'administration des douanes et des politiques commerciales ainsi que de la prestation de services fiscaux dans les régions de l'Atlantique, du Québec, du Nord de l'Ontario, du Sud de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique. Les emplacements où des services sont offerts dans les régions comprennent les bureaux intérieurs, les centres de services fiscaux, les centres de traitement, les centres d'appel, les comptoirs saisonniers, les services à guichet unique, les aéroports, les quais, les docks et les ponts, ainsi que les postes frontaliers terrestres.

---

## **Revenu Canada et le développement durable**

---

Revenu Canada exerce une profonde influence sur la vie de tous les Canadiens, le bien-être socio-économique de leur famille et de leur communauté, la santé et la prospérité de leurs entreprises ainsi que le caractère abordable et durable de leurs programmes sociaux.

En intégrant les critères d'une société durable indiqués à la page 9 du présent document, les programmes et les opérations du Ministère appuient la réalisation des objectifs de développement durable par les moyens suivants.

---

**Une société confiante**

En partenariat avec les organismes d'exécution de la loi et d'autres ministères, Revenu Canada offre toute une gamme de services aux frontières internationales du Canada qui aident à assurer la sécurité et le bien-être des Canadiens.

Ces services comprennent :

- la surveillance et le contrôle de l'importation des armes à feu, des armes, des stupéfiants et d'autres marchandises dont l'importation est contrôlée ou limitée;
- l'interdiction d'entrée de marchandises prohibées et de personnes non admissibles;
- l'inspection, au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au Canada.

Le Ministère favorise l'observation volontaire pour contribuer au maintien de programmes sociaux abordables. Il facilite aussi la répartition juste et équitable des coûts et des avantages du développement entre les personnes, les entreprises, les générations et les nations.

Dans le cadre de l'administration de ses nombreux programmes internes, le Ministère s'efforce d'assurer l'équité en matière d'emploi et de langue, ainsi que l'égalité des sexes. Il tente aussi de faciliter, lorsque cela est approprié, le réaménagement des horaires de travail et la mise en oeuvre de dispositions comme le télétravail et les horaires flexibles.

Dans le cadre de l'administration de ses nombreux programmes internes, le Ministère s'efforce d'assurer l'équité en matière d'emploi et de langue, ainsi que l'égalité des sexes. Il tente aussi de faciliter, lorsque cela est approprié, le réaménagement des horaires de travail et la mise en oeuvre de dispositions comme le télétravail et les horaires flexibles.

**Une économie saine et prospère**

Revenu Canada contribue au bien-être économique du pays par l'administration de programmes liés à l'impôt, aux douanes et au commerce, ainsi que par des activités rentables.

Le Ministère est responsable de la cotisation exacte et du recouvrement de l'impôt, des droits et des taxes, notamment l'impôt sur le revenu du Canada, l'impôt sur le

---

revenu des particuliers pour le compte de toutes les provinces autres que le Québec; l'impôt sur le revenu des sociétés pour le compte de toutes les provinces sauf l'Alberta, l'Ontario et le Québec; la taxe de vente harmonisée dans trois provinces et la taxe sur les produits et services pour toutes les provinces sauf le Québec; les taxes à la consommation; les droits d'accise et les taxes à l'importation; les taxes provinciales sur les ventes, sur l'alcool et sur le tabac prélevées à la frontière pour le compte de certaines provinces; divers droits de douane; les cotisations patronales et syndicales au Régime de pensions du Canada; les cotisations d'assurance-emploi.

Les stratégies liées aux services à la clientèle et à l'observation visent à garantir que tous les Canadiens paient leur juste part. Le Ministère favorise l'observation volontaire et l'autocotisation comme étant les moyens les plus efficaces d'administrer le régime fiscal, les systèmes douaniers et commerciaux. Les mesures mises en place à cette fin visent à améliorer les services dans les domaines des renseignements aux clients, de l'aide et de la sensibilisation, ainsi qu'à assurer une exécution responsable de la loi.

Nombre des initiatives des programmes des douanes du Ministère visent à simplifier les transactions et à faciliter le traitement rapide et efficace des marchandises commerciales et des voyageurs à faible risque. Ces initiatives permettent d'appuyer le commerce et le tourisme, d'accroître la compétitivité des entreprises canadiennes en réduisant les coûts d'observation et d'aider celles-ci à créer des emplois pour les Canadiens.

Le Ministère joue aussi un rôle important pour ce qui est de faciliter le commerce et d'appuyer la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés nationaux et internationaux. Il aide à maintenir des règles du jeu équitables pour les entreprises canadiennes, dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux conclus à l'échelle internationale, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain et les accords de l'Organisation mondiale du commerce, d'accords nationaux sur les politiques commerciales et de

---

Le Ministère est un participant clé à la tribune mixte du gouvernement sur la réduction de la paperasserie. Dans le cadre de consultations continues avec ses clients et ses partenaires, il cherche à trouver des moyens de simplifier les exigences administratives et d'améliorer l'efficacité du service au profit des clients, du gouvernement et de l'environnement. Le Ministère a réussi, au fil des ans, à atteindre cet objectif en augmentant l'utilisation de la technologie

---

L'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficience de l'administration des douanes, des politiques commerciales et des recettes permettra d'assurer une contribution continue à la réalisation des objectifs économiques du gouvernement.

### **Un environnement sain et sécuritaire**

Les programmes, les opérations, et les actions individuelles peuvent tous contribuer à protéger les ressources naturelles de la pollution et de l'appauvrissement.

Revenu Canada aide le Canada à remplir ses obligations en vertu d'accords internationaux et à réduire les incidences négatives sur les ressources, la santé des personnes et l'environnement. L'importation et l'exportation d'aliments et de produits alimentaires, de substances menaçant la couche d'ozone, de substances toxiques, de déchets dangereux et d'espèces menacées d'extinction sont surveillés et contrôlés de façon stricte en partenariat avec Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et d'autres ministères du gouvernement fédéral.

La réduction de la paperasserie est un des secteurs clés où le Ministère réduit les incidences néfastes des activités sur l'environnement. Grâce à des investissements importants, Revenu Canada a réussi à augmenter la disponibilité des options électroniques pour remplacer les transactions sur support papier, ce qui permet en outre de réaliser des économies. Par exemple, le Ministère encourage la transmission électronique des déclarations, les services automatisés de renseignements sur l'impôt et les douanes, le dépôt direct de la rémunération des employés et l'utilisation de tables sur disquette pour les retenues sur la paie.

Depuis l'élaboration, en 1990, du Plan vert du Canada et du plan d'action environnemental du Ministère, on a procédé à l'«écologisation» des opérations internes dans le cadre de nombreux projets et mesures comme :

- l'utilisation accrue de la communication électronique;
- les achats juste à temps;
- le recyclage, les projets de conservation de l'eau et

d'utilisation efficiente de l'énergie;

- la réduction de la nécessité de conserver des documents;
- d'autres moyens de prestation des services et le réaménagement des modalités de travail.

La stratégie de développement durable fournit l'occasion de renouveler l'engagement du Ministère à progresser de façon continue vers la réalisation d'objectifs environnementaux, dont ceux mentionnés ci-dessus.

**Un gouvernement sensible et responsable**

Revenu Canada s'est engagé à fournir aux Canadiens des services accessibles, fiables, adéquats, justes, ouverts et abordables.



---

Le Ministère reconnaît l'importance d'être à l'écoute des clients et des groupes d'intérêt afin de fournir des services de qualité supérieure. Pour cette raison, il consulte bon nombre d'organisations provinciales, nationales et internationales représentant des institutions des secteurs public et privé, des experts-conseils en douane, des fiscalistes, des gens d'affaires et des particuliers.

En outre, le Ministère a mis sur pied un certain nombre de comités consultatifs représentant divers groupes, par exemple, les aînés, ainsi que les petites et les grandes entreprises. Par sa participation aux travaux d'autres comités consultatifs, le Ministère s'assure que soient prises en considération les préoccupations des groupes suivants, entre autres : les organismes de bienfaisance, les personnes handicapées, les courtiers en douane, les utilisateurs des systèmes des douanes pour le secteur commercial, ainsi que les syndicats.

Par ailleurs, les opérations du Ministère s'effectuent essentiellement dans le cadre de partenariats. Il entretient des relations de travail étroites avec le ministère des Finances, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi que d'autres ministères pour garantir la faisabilité administrative et la viabilité économique des changements législatifs proposés et des accords commerciaux internationaux.

Les partenariats du secteur privé font également l'objet d'une étude et d'une mise en oeuvre, comme le travail effectué auprès de l'industrie automobile dans le cadre du projet de restructuration de la frontière et des services d'administration des politiques commerciales à l'intention des importateurs commerciaux.

Les orientations stratégiques du Ministère renforcent l'engagement qu'il a pris de fournir des services de qualité supérieure aux Canadiens, de garantir une exécution responsable, des exigences justes et des processus efficaces, de recruter des employés compétents et d'assurer un appui ministériel efficace et responsable pour ses programmes et ses initiatives.

---

## Défis et possibilités

---

**Un climat de changement**

Revenu Canada assure la prestation de ses programmes dans un contexte de changements continus résultant d'un nombre important de pressions externes qui influent sur les activités du Ministère et, dans une grande mesure, sur la façon dont celles-ci sont effectuées. Le Ministère doit continuer d'être sensible, prévoyant et à l'écoute en ce qui a trait aux changements découlant des budgets et des priorités du gouvernement, ainsi qu'aux priorités des autres ministères fédéraux et d'autres paliers du gouvernement. Il doit aussi réagir aux changements entourant l'économie mondiale et les tendances commerciales, la population, le revenu par habitant, les taux d'intérêt et la participation de la main-d'oeuvre.

Au mieux, ces changements peuvent représenter des occasions d'amélioration; par contre, ils peuvent engendrer des défis pour les ressources limitées.

**Opérations**

Comme la plupart des ministères, Revenu Canada établit une politique et des procédures opérationnelles selon les lignes directrices des pouvoirs centraux. Le Ministère acquiert et gère des installations, fournit des biens et des services, publie diverses publications, utilise un petit parc de véhicules et effectue des recherches scientifiques. Aussi, il établit et tient à jour une infrastructure de technologies d'information. Il fournit en outre de la formation et des possibilités de perfectionnement à ses employés et à ses clients.

Des occasions existent dans chacun de ces secteurs de l'écologisation des activités en vue d'appuyer la politique fédérale visant à favoriser un «gouvernement vert». Des défis doivent également être relevés. Par exemple, bon nombre d'emplacements du Ministère sont situés dans des lieux éloignés. Ces facteurs constituent un défi quant à la mise en oeuvre de projets fédéraux, tels que l'Initiative fédérale dans le secteur du bâtiment pour l'efficacité énergétique.

---

**Occasions de partenariats**

Le Ministère constitue le principal contact avec presque tous les Canadiens dans les secteurs de la fiscalité, des douanes et des échanges commerciaux pour ce qui est de l'application de la législation fédérale et des accords. À ce titre, le Ministère est bien placé pour constater les besoins des clients, leurs attentes et leurs attitudes, surtout en ce qui concerne leur compréhension de la politique et de la législation pertinentes du gouvernement fédéral dans les secteurs susmentionnés.

De ce point de vue, le Ministère a l'occasion d'aider ses partenaires fédéraux dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs politiques, de leur législation et de leurs accords en utilisant la rétroaction des clients. Beaucoup de ces lois et de ces accords constituent des instruments clés pour la réalisation des objectifs socio-économiques et environnementaux du gouvernement. Le Ministère peut tirer avantage de sa position administrative pour axer ses efforts sur les questions qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur les objectifs de développement durable.

Revenu Canada se tient également au courant des politiques d'autres pays en matière de fiscalité, de douanes et d'échanges commerciaux, ce qui aide à mieux situer l'administration des systèmes du Canada par rapport à ces pays et, par la suite, influe sur le bien-être socio-économique du Canada.

Dans un effort incessant pour être plus efficace et pour réduire les menaces contre la durabilité du développement canadien, le Ministère entend continuer à s'assurer des partenariats et d'autres initiatives conjointes avec les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, ainsi que des organismes internationaux et non gouvernementaux.

---

**Buts et objectifs**

---

En 1990, le gouvernement canadien a adhéré au principe de développement durable, et cet engagement est reflété dans le *Code de gestion de l'environnement*. En guise de réaction au Plan vert du Canada, Revenu Canada a adopté le code et a mis en oeuvre son propre plan d'action

environnemental. Le progrès du Ministère en l'occurrence s'est avéré considérable.

En 1995, le Ministère s'est joint aux autres ministères fédéraux pour renouveler son engagement en adoptant la politique fédérale relative à l'écologisation des activités du gouvernement. La stratégie de développement durable du Ministère est venue confirmer cet engagement. Celle-ci trace les objectifs stratégiques de Revenu Canada visant à renforcer les capacités internes en vue de contribuer au développement durable, à intégrer le concept aux instruments et aux processus existants et à continuer de réduire l'incidence des opérations sur l'environnement.

La stratégie de développement durable établit le vaste et stratégique cadre de travail qui prendra forme au cours des trois prochaines années. Celui-ci aidera à la mise en oeuvre de plans d'action détaillés en ce qui a trait aux questions opérationnelles, qui occuperont une partie importante du système de gestion environnementale du Ministère.

L'élaboration du système de gestion environnementale débutera par le lancement de la stratégie de développement durable. Dans la première année, les efforts porteront sur la mise en oeuvre de la stratégie de communications, l'analyse des besoins, la coordination de l'élaboration des plans d'action, la mise en place d'instruments et l'analyse comparative des niveaux de rendement selon lesquels on évaluera le progrès dans les années à venir.

Les buts, les objectifs, le plan d'action et les cibles qui suivent, ont été formulés en consultation avec les directions d'appui ministériel, les directions de programmes, les bureaux régionaux et les partenaires du Réseau interministériel des stratégies de développement durable.

Revenu Canada, en consultation avec ses partenaires provinciaux et d'autres groupes d'intérêt, continuera d'encourager le dialogue sur les questions et les possibilités liées au développement durable dans les années à venir.

---

## But n° 1 – Renforcer les capacités internes afin de contribuer au développement durable

Objectif	Plan d'action
<p><b>1.1 engagement :</b></p> <p>renouveler l'engagement pris à l'égard du développement durable</p>	<p>1.1.1 renouveler l'engagement pris par les cadres supérieurs à l'égard du développement durable</p> <p>1.1.2 confirmer les rôles et les responsabilités</p> <p>1.1.3 parachever l'ébauche de la politique sur l'environnement à l'appui du développement durable</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– lancement de la stratégie de développement durable par les cadres supérieurs</li> <li>– confirmation des rôles, des responsabilités et des attentes</li> <li>– parachèvement de la politique sur l'environnement</li> </ul>
<p><b>1.2 communications internes :</b></p> <p>améliorer les communications internes afin d'appuyer la coordination des efforts en vue d'un développement durable</p>	<p>1.2.1 trouver les occasions d'intégrer les concepts de développement durable aux instruments de communications ministériels existants</p> <p>1.2.2 définir les nouvelles occasions en matière de réseautique</p> <p>1.2.3 élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– stratégie de communications ministérielles</li> <li>– plan d'action en matière de communications</li> </ul>
<p><b>1.3 compréhension :</b></p> <p>accroître la compréhension des liens entre les décisions, les activités et le développement durable</p>	<p>1.3.1 trouver des moyens de mieux comprendre les éléments liés au développement durable</p> <p>1.3.2 élaborer un plan de consultations continues auprès des principaux groupes d'intérêt externes</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– participation continue aux ateliers et aux comités pertinents</li> <li>– stratégie visant à accroître la compréhension</li> </ul>

– stratégie et plan de consultations

---

**1.4 connaissances et compétences :**

donner aux gestionnaires et aux employés les connaissances et les compétences nécessaires pour appuyer le développement durable

1.4.1 établir quels sont les besoins en matière de formation et de sensibilisation

1.4.2 élaborer des plans d'action et des stratégies

1.4.3 définir et mettre au point des instruments de formation

Cibles :

- analyse des besoins
- stratégie et plan d'action pour la formation portant sur les facteurs environnementaux
- instruments de formation

**1.5 surveillance du rendement :**

accroître la capacité interne de mesurer et de surveiller les effets des décisions et des activités sur les responsabilités socio-économiques et environnementales

1.5.1 accroître la capacité d'élaborer, de façon appropriée, des indicateurs de rendement et des mesures des incidences sur le développement durable

1.5.2 définir et élaborer des plans et des critères de vérification

1.5.3 coordonner la surveillance des systèmes de gestion de l'information

1.5.4 établir un meilleur mécanisme d'établissement de rapports sur le rendement en matière de développement durable

Cibles :

- indicateurs de rendement concernant les incidences
- plans et critères de vérification
- plan de coordination de la surveillance, de la gestion des documents et de l'établissement d'un mécanisme de rapports sur le rendement

**1.6 amélioration continue :**

promouvoir l'amélioration continue

- 1.6.1 élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de communications visant à encourager le progrès
- 1.6.2 reconnaître les réalisations
- 1.6.3 élaborer un processus de mise à jour de la stratégie et du plan d'action aux trois ans

Cibles :

- stratégie de communications
- programme de reconnaissance
- stratégie de développement durable mise à jour

**1.7 partenariats :**

accroître les partenariats à l'appui du développement durable

- 1.7.1 trouver les occasions d'améliorer les partenariats existants ou d'en créer de nouveaux afin d'accroître la participation à la réalisation des objectifs socio-économiques et environnementaux
- 1.7.2 encourager la discussion des questions de développement durable dans le cours des consultations ordinaires

Cibles :

- amélioration des partenariats existants ou création de nouveaux partenariats qui permettent d'accroître les occasions de participer à la réalisation des objectifs socio-économiques et environnementaux
- augmentation du nombre de consultations qui traitent des incidences socio-économiques et environnementales possibles ayant trait aux propositions



**1.8 leadership :**

faciliter et encourager la participation des clients, des employés et des partenaires au développement durable

- 1.8.1 accroître la compréhension des rôles et des responsabilités partagés dans la participation au développement durable
- 1.8.2 renforcer la capacité interne de consulter les clients, les partenaires et d'autres groupes d'intérêt et de collaborer avec eux en vue d'accroître la participation au développement durable
- 1.8.3 trouver des occasions de faire la preuve de la valeur qu'accordent les Canadiens et le Ministère au développement durable et des mesures qu'ils prennent à cette fin

**Cibles :**

- rôle défini lié à la collaboration avec les partenaires
- rapports d'étape
- plan d'action pour augmenter la visibilité

---

## But n° 2 – Intégrer les questions de développement durable aux plans et aux processus de prise de décisions

Objectif	Plan d'action
<p><b>2.1 cadres de gestion :</b></p> <p>intégrer les facteurs socio-économiques et environnementaux à l'ensemble des cadres de travail et des processus de prise de décisions</p>	<p>2.1.1 intégrer, au besoin, les responsabilités et l'obligation de rendre compte en matière de développement durable aux nouveaux plans et processus de gestion</p> <p>2.1.2 examiner les cadres de gestion existants pour trouver les occasions d'intégrer les questions de développement durable</p> <p>Cibles :</p> <p>intégrer les questions de développement durable dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'aperçu stratégique et les plans ministériels</li> <li>– les normes et les lignes directrices</li> <li>– les plans et les processus de vérification interne</li> <li>– les rapports sur le rendement</li> </ul>
<p><b>2.2 programmes et opérations :</b></p> <p>intégrer les questions socio-économiques et environnementales aux plans de prise de décisions et aux processus visant les programmes et les opérations</p>	<p>2.2.1 examiner les stratégies et les plans des programmes pour y trouver des possibilités d'intégration</p> <p>2.2.2 intégrer le développement durable aux plans, processus et instruments opérationnels</p> <p>Cibles :</p> <p>intégration des questions de développement durable dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les stratégies, les plans et les politiques visant les programmes</li> <li>– les plans d'orientation des employés et des dirigeants</li> <li>– les normes, les procédures, les lignes directrices et la formation</li> <li>– les accords et le protocole d'entente</li> <li>– les projets, les services, la caractérisation du produit et les marchés</li> </ul>

## But n° 3 – Réduire l’incidence environnementale des activités afin d’appuyer les objectifs de développement durable

- administration
- acquisition
- ressources humaines
- recherche scientifique
- utilisation des installations terrestres
- publication
- parc de véhicules
- gestion de l’information

### Objectif

### Plan d’action

#### 3.1 lutte contre la pollution :

favoriser la lutte contre la pollution liée aux éléments suivants :

- déchets solides
- cuves de stockage
- déchets dangereux/ matières et substances toxiques
- substances menaçant l’ozone
- émissions

3.1.1 examiner les possibilités d’accroître la participation à la lutte contre la pollution en ce qui a trait aux questions prioritaires

3.1.2 trouver des instruments pour mesurer et surveiller le progrès

3.1.3 élaborer et mettre en oeuvre des systèmes de gestion environnementale au moyen de plans d’action

#### Cibles :

- plans de gestion environnementale concernant les questions prioritaires
- instruments
- systèmes de gestion environnementale et plan d’action

#### 3.2 conservation des ressources :

promouvoir l’utilisation efficiente des ressources aux fins des avantages économiques et environnementaux suivants :

- eau
- énergie
- papier

3.2.1 examiner les occasions d’accroître la participation à la conservation des ressources pour les questions prioritaires

3.2.2 trouver des instruments pour mesurer et surveiller le progrès

3.2.3 élaborer et mettre en oeuvre des systèmes de gestion environnementale au moyen de plans d’action

#### Cibles :

- plans de gestion environnementale concernant les questions prioritaires
- plan d’action
- instruments

**3.3 gestion du risque :**

établir quels sont les risques et les gérer de façon responsable

3.3.1 définir et évaluer les risques environnementaux

3.3.2 élaborer et mettre en oeuvre des stratégies appropriées de gestion du risque

Cibles :

- répertoires des risques environnementaux
- stratégies de gestion du risque et plans d'action

---

**Conclusion**

---

Réaliser les objectifs liés au développement durable du gouvernement constitue un but à long terme qui repose sur un engagement, des compétences, des instruments et des processus solidement établis.

Au fil des ans, Revenu Canada a réalisé d'énormes progrès quant à son engagement envers le développement durable et il reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à faire.

En présentant sa première stratégie de développement durable, le Ministère renouvelle l'engagement qu'il a pris de travailler avec ses partenaires fédéraux. Cet engagement vise à cadrer les politiques socio-économiques et environnementales en améliorant le processus de prise de décision à cet égard.